

Conseil Municipal
du jeudi 6 décembre 2018

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Rapicault, Ms Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher, Lecomte, Ledru.

Absents excusés :

Caroline Coignard, procuration à Didier Fouché

Maryline Gervais, procuration à Catherine Drouineau

Bruno Aim, procuration à Thierry Fauché

Christelle Désiles, procuration à Mélanie Rapicault

Stéphane Esnault, procuration à Stéphane Ledru

1/ Inscription budgétaire :

Suite au courrier reçu le 20 novembre, le Centre Social de Montfort demande le règlement de la cotisation 2019 afin de consolider la trésorerie du Centre Social. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à ordonner la dépense de 6246 € pour le Centre Social.

2/ Décision modificative

Pour équilibrer le budget et faire face à un dépassement de crédit (emprunt Tondeuse John Deere+ crédit relais travaux du bourg) le conseil autorise le maire à modifier le budget comme suit :

Compte 022 : - 9896.83 €

Compte 1641 : + 9896.83 €

Vote pour à l'unanimité

3/ Décision modificative

Pour équilibrer le budget et faire face à un dépassement de crédit (transfert opération 45 à opération 38), le conseil autorise le maire à modifier le budget comme suit :

Compte 2151-45 : - 8243.45 €

Compte 2135-38 : + 8243.45 €

Vote pour à l'unanimité

4/ Répertoire Electoral Unique

Suite à la réception du courrier du 6 novembre de la Préfecture, en complément de la circulaire préfectorale du 5 novembre dernier présentant le dispositif pour l'installation des commissions de contrôle (qui remplacera au 10 janvier 2019 la commission administrative actuelle), le Conseil Municipal est invité à communiquer l'identité des membres (titulaire et suppléant) prêts à participer aux travaux de la commission tels que définis ci-après :

-un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à exercer cette mission

-un délégué de l'administration désigné par le préfet

-un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Les conseillers municipaux, agents municipaux de la commune ou de l'établissement de coopération intercommunale et des communes membres de celui-ci ne peuvent être désignés au titre des délégués du préfet et du président du tribunal de grande instance. Les actuels membres de la commission administrative peuvent être proposés pour siéger à cette commission sous réserve qu'ils respectent les conditions requises.

La commune de Soultré propose pour être membres de la commission de contrôle:

Monsieur Michel Lecomte

Monsieur Gilbert Papin, délégué de l'administration désigné par le préfet

Monsieur Didier Emonnet, désigné par le président du T.G.I.

5/ Contrat Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques (dispositif du fonds chaleur de l'ADEME)

Le Conseil Départemental de la Sarthe porte pour une durée de trois ans, un Contrat Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques (dispositif du Fonds chaleur de l'ADEME) sur le territoire sarthois, en lien avec les Relais Bois Energie de l'ADEME et du Conseil Régional.

L'objectif de ce contrat est de permettre aux collectivités, entreprises/tertiaire et industries ayant un projet d'installation de :

-chaudière biomasse petite et moyenne puissance

-solaire thermique

-géothermie

De bénéficier d'un accompagnement et de prétendre aux aides financières du Fonds chaleur.

Des animateurs peuvent aider la commune gratuitement dans son projet (questionnement, élaboration d'une étude de pré-faisabilité, montage du dossier de financement fond chaleur) sur ces énergies renouvelables.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le maire à contacter le Conseil Départemental pour signer ce contrat territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques.

6/ Devis Citeos

En attente d'une étude d'éclairage pour choisir le type de candélabre à mettre en place, Catherine Drouineau demande si un éclairage autonome posé sur les poteaux EDF et FT pourrait être approprié pour éclairer la route du cimetière et ainsi sécuriser le cheminement des enfants venant prendre le car dans le bourg.

7/ Attribution de compensation

Le Conseil municipal,

-Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 10 septembre dernier,

-Vu la délibération n°2018_09_D103 de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, en date du 20 septembre 2018, arrêtant le montant et les modalités de versement de l'attribution de compensation définitive pour la commune de Soultré,

-APPROUVE la montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de Soultré à hauteur de 64 123 € au titre de l'année 2018 et des années suivantes (sauf nouveau transfert de compétences),

-APPROUVE les modalités de reversement sur la base d'une régularisation en décembre 2018 et d'un versement par douzième mensuel à compter de 2019,

-AUTORISE le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la cette délibération.

Vote pour à l'unanimité

Divers :

-Remise du label Village Prudent

-Remise du label Village Fleuri : Monsieur le maire précise que des éléments ont été appréciés lors de la rencontre avec la commission : le lien social avec les jeunes, les aînés, la plantation de vivaces, les toilettes sèches au parc du lavoir...

-Commission Travaux : il reste les fenêtres de la salle des fêtes à changer. Pour la chapelle, un devis va être demandé pour refaire la voûte en ossature bois.

Projets LEADER : Après un rejet, le remplacement du chauffage de l'école verte est réinjecté dans les projets qui seront soumis au choix des projets portés par LEADER. Les travaux de restauration de la chapelle ne possèdent pas une enveloppe suffisante pour être éligible et le budget prévisionnel de l'organisation de circuits courts au restaurant scolaire n'est pas assez conséquent pour prétendre à cette subvention.

-Le Lutin est en cours d'élaboration.

- Claudine Lefèvre, cuisinière, est en arrêt maladie. C'est Manuela Renel qui la remplace.

-Projet commerce : Michel Lecomte propose de contacter la chambre du commerce. Une autre suggestion a été faite : contacter TF1.

Un courrier va être envoyé à Mr et Mme Grondin pour leur proposer de venir voir au commerce le matériel et les équipements disponibles.

-Inscription de la commune dans l'accompagnement personnalisé proposé par le Perche Sarthois pour l'approvisionnement local en restauration scolaire : Soultré rejoint avec 11 nouvelles autres communes les communes déjà inscrites.

-Ecoquartier : Monsieur le maire a rencontré Elisabeth Trévin de la DDT pour que la commune soit présente sur le site du ministère de la cohésion des territoires. Ce site est visible sur le lien : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

Comice : la réunion de préparation du comice du 30 novembre dernier à Soultré a permis de recenser les artistes qui seront présents pour l'exposition de peinture qui sera présentée à cette occasion. Une réunion avec Saint-Mars-la-Brière devrait avoir lieu pour créer le bureau de l'association.

-Réunion du syndicat du Jalais : Catherine Drouineau explique que des travaux sont prévus et prioritaires sur Soultré pour faire face aux fuites. En 2019, les canalisations du hameau de la Roche jusqu'au château d'eau seront changées. D'autres travaux urgents sont prévus à Bricoin, à Thorigné-sur-Dué. Dans les projets 2019, les communes de Nuillé et du Breil seront également concernées par les remplacements de canalisations avant des réfections de chaussées ou trottoirs.

Pour la compétence « eau-assainissement » qui basculerait vers la Communauté de Communes, les communes devront se prononcer avant le 1^{er} juillet 2019.

-Stéphane Ledru informe le conseil qu'en 2022, toute la commune de Soultré aura la fibre.

-Incivilité quant aux déjections canines : un courrier sera envoyé aux propriétaires d'animaux qui ne ramassent pas les besoins de leurs animaux. Le projet d'équiper la commune de distributeurs de sacs à déjections est remis à plus tard.

Fin du conseil : 22h30